Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260518-AMC18052026040-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
07/05/2026

D/040/3-3/3.5

L'an deux mille-vingt six
Le dix-huit mai à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Nathan GUINARD, Maire,**

Etaient présents :
Nathan GUINARD, Pascale RIMAURO, Kristell MORVAN, Baptiste CHAPALAIN-PIERRE, Véronique RAULT, Emmanuel DESLANDE, Peggy MADEC, Dominique LOQUIN, Bernadette GUEUNÉ, Laurent BOINAUD, Noëlle FAUCILLON, Laurent LOUBOUTIN, Emmanuelle CHEVANCE, Nathalie BAZILLER, Frédéric LENOIR, Fabrice BOULOU, Ludovic ANDRIEUX, Typhaine DOMALAIN-RICHOMME, Jonathan BOUETTE, Lucie GUERNION, Sylvain ANDRIEUX, Denis HAMAYON, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX,

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Joël RIVALLAN procuration à Nathan GUINARD
Valérie MEURIC procuration à Fabrice BOULIOU
Isabelle PLAZE procuration à Frédéric LE TIEC
Alain THORAVAL
Céline BOUTRUCHE

Dominique LOQUIN a été élu secrétaire

GUINGUETTE DU PARC AU FIL DE L'EAU
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA GUINGUETTE ET CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La commune a lancé l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) joint en annexe, portant sur la création d'une guinguette éphémère au Parc au Fil de l'eau du 15 juin au 31 octobre 2026.

A l'issue de cet AMI, seul un candidat s'est manifesté. Cette candidature, portée par M. Charles DAVID, est régulière et conforme.

Aussi, il convient de désigner le bénéficiaire, de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public, conformément au Code général de la propriété des personnes publiques et de définir les modalités de l'occupation ainsi que les droits et devoirs de l'occupant dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public jointe en annexe.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***ATTRIBUE le bénéfice de l'occupation du domaine public à M. Charles DAVID ;***
- ***FIXE la redevance d'occupation du domaine public pour la Guinguette à 500,00 € (cinq cents euros) par mois, somme qui sera appliquée à compter du 12 juin au 31 octobre 2026, au prorata du nombre de jours pour le mois incomplet ;***
- ***ADOPTE la convention d'occupation du domaine public correspondante, jointe en annexe.***

MAIRIE D'YFFINIAC Côtes d'Armor

Pour copie conforme,
Le Maire,
Nathan GUINARD

Le secrétaire,
Dominique LOQUIN